

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2019**  
**DELIBERATION N° 07**

L'an deux mil dix-neuf, le douze juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice :*  
43

*Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le*

**Présents :** M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (jusqu'à 19h20), MM. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 17h51), LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, M. DAUBISSE, Mme LARRE, MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS (jusqu'à 19h00), ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme JUZAN par Mme DUHART ; Mme LANGLOIS par M. ESMIEU ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (à partir de 19h20) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DURRUTY (jusqu'à 17h51) ; Mme TAIEB par M. par MASSONDE, Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. BOUTONNET par M. LAIGUILLON ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO, Mme CAPDEVIELLE par M. ARTIAGA ; M. PALLAS par M. DUZERT (à partir de 19h00).

*Le Maire*

**Secrétaire :**

Mme BENSOUSSAN

---

*Entendu le rapport de M. Daubisse,*

**OBJET : ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE** - Demandes d'exonérations exceptionnelles de redevances d'occupation du domaine public.

« Saint Esprit sur le Pont » – Fête du quartier Saint-Esprit

L'association « Saint Esprit sur le Pont » a organisé le 2 juin 2018 la manifestation « Saint-Esprit en Fête » regroupant la fête du jeu, la fête des jardins et la fête du bout du pont.

Des animations ont été réalisées dans le quartier Saint-Esprit depuis la rue Sainte Catherine jusqu'à la Place du Marquisat en passant par le rail bayonnais.

L'association sollicite l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour cette journée s'élevant à 19,20 €.

Au regard de l'objectif poursuivi et de la qualité du demandeur, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

### Maison de la Vie Citoyenne du Polo Beyris

La MVC Bayonne Centre-ville a organisé le 8 juillet 2018 un vide-grenier sur la place du Polo dans le quartier du Polo Beyris. Ce vide-grenier a été réalisé en faveur des projets des familles accompagnées par l'espace familles de la MVC.

La MVC sollicite l'exonération du coût de l'occupation pour cette manifestation qui s'élève à 216 €.

Au regard de la nature des bénéficiaires et de la qualité du demandeur, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de la redevance à ladite MVC.

### Cirque Infernal

Le Cirque infernal a proposé un spectacle contemporain mélangeant cirque et théâtre sur le domaine public du 31 octobre au 4 novembre 2018 sous un chapiteau installé sur la partie arrière de l'esplanade Roland Barthes, sur l'herbe. En effet, le marché de plein air du samedi matin transféré sur l'esplanade du fait des travaux sur le carreau des halles occupait la partie en dur de ce site, rendant impossible l'implantation du chapiteau du cirque dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Or, d'une part les mauvaises conditions météorologiques début novembre et l'implantation sur l'herbe ont contraint les organisateurs à louer des engins pour remorquer leurs camions pour quitter le site ; d'autre part, le positionnement du chapiteau sur le fond de l'esplanade a rendu le cirque moins visible et impacté la fréquentation.

Pour ces raisons, le Cirque Infernal demande une révision à la baisse de la redevance d'occupation du domaine public qui s'élevait à 715,40 €.

Au regard de la pertinence des arguments avancés, il est proposé au conseil municipal d'accorder une exonération partielle exceptionnelle de 30 % sur le montant initial de la redevance d'occupation du domaine public, la ramenant ainsi à 500,78 €.

### AEK - Passage de la Korrika

La korrika, pour sa 21<sup>ème</sup> édition, a fait escale à Bayonne le dimanche 7 avril 2019. A cette occasion, un chapiteau a été installé sur l'esplanade Roland Barthes par l'association AEK (la coordination des cours de basque aux adultes) afin d'accueillir cette manifestation dans de bonnes conditions et de proposer des animations.

La Korrika ayant le double objectif d'étendre et renforcer la mobilisation des habitants du Pays Basque en faveur de la langue basque et de collecter les fonds nécessaires au développement des centres d'apprentissage de la langue aux adultes, AEK sollicite l'exonération du coût de l'occupation du domaine public pour le chapiteau installé sur l'esplanade Roland Barthes qui s'élève à 1 010 €.

Au regard de la nature du dossier traité et de la qualité du demandeur, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

### Soirée de clôture de l'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme

L'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme s'est déroulée le mercredi 29 mai 2019 au Musée Basque. Elle a regroupé des partenaires, des institutionnels, des professionnels et des clients de l'Office de Tourisme.

Afin de faire découvrir la formule de privatisation des Halles à ses invités et de promouvoir cette activité, l'Office de Tourisme a organisé la soirée de clôture de cette manifestation au sein des Halles municipales de Bayonne.

L'Office de Tourisme sollicite l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour la mise à disposition des Halles pour un groupe supérieur à 50 personnes qui s'élève à 522,20 €.

Au regard de l'objectif poursuivi et de la qualité du demandeur, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de la redevance à l'Office de Tourisme.

### Office de commerce et de l'artisanat de Bayonne – Braderie d'été

L'Office de commerce et de l'artisanat de Bayonne organise du samedi 20 au mardi 23 juillet 2019 dans le Quartier Saint-Esprit et dans le Grand Bayonne la traditionnelle braderie d'été. A cette occasion, déballet sur le domaine public à la fois les commerçants sédentaires et des commerçants non sédentaires qui font le déplacement pour la manifestation.

Les commerçants sédentaires sont autorisés à déballet sur le domaine public devant leur façade commerciale pendant ces 4 jours de 10h à 19h. La Ville facture, à l'ODC organisatrice, l'occupation du domaine public pour cette manifestation sur la base de 1,50 €/m<sup>2</sup>/jour.

Or, les travaux du trambus initiés il y a quelques mois se poursuivent, en particulier dans le centre-ville, et impactent l'activité des commerçants. Afin d'intégrer ces éléments, l'Office de Commerce et de l'Artisanat a sollicité auprès de la Ville l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public payée par les commerçants sédentaires pour la braderie d'été, ce qui lui permettra à son tour de ne pas facturer leur déballage aux commerçants bayonnais qui sortent sur le domaine public dans le cadre de cette manifestation.

Au regard du contexte exceptionnel lié aux travaux du tram'bus et afin d'accompagner les commerçants, il est proposé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerçants sédentaires à l'Office de commerce et de l'Artisanat pour la braderie d'été 2019.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne